

BUDGET PRINCIPAL

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2019

I- Préambule

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2019 de la Commune.

II- Budget Primitif 2019*Equilibre du Budget Primitif 2019*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement (avec report)	552 724.00€	552 724.00€
Investissement (avec report)	97 478.00€	97 478.00€
TOTAL	650 202.00€	650 202.00€

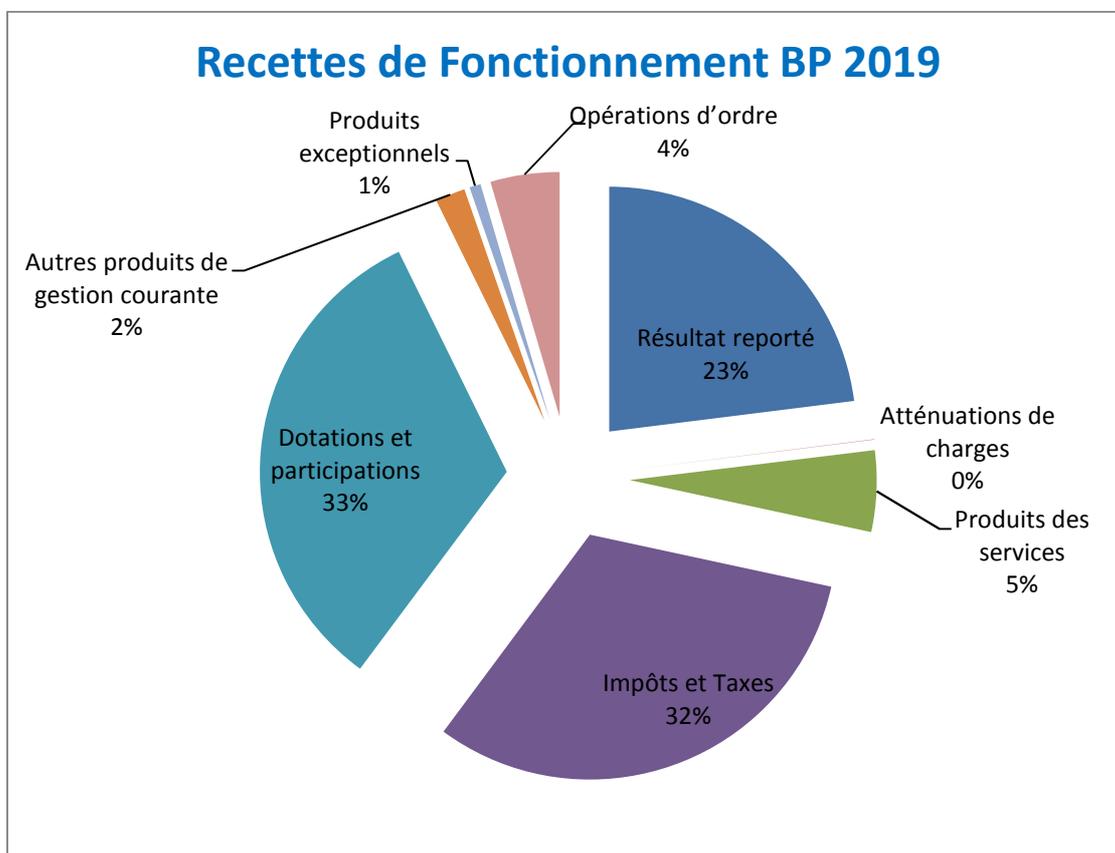
Evolution budget primitif 2019/Budget Primitif 2018

Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
<i>Fonctionnement</i>			
Dépenses	549 448.00€	410 482.94€	552 724.00€
Recettes	549 448.00€	443 818.88€	552 724.00€
<i>Investissement</i>			
Dépenses	133 922.00€	72 106.45€	97 478.00€
Recettes	133 922.00€	15 105.81€	97 478.00€

A - Section de Fonctionnement**1- Recettes de Fonctionnement**

R	RECETTES	552 724.00€
002	Résultat reporté	127 147.00€
013	Atténuations de charges	200.00€
70	Produits des services	29 700.00€
73	Impôts et Taxes	175 240.00€

74	Dotations et participations	180 487.00€
75	Autres produits de gestion courante	10 850.00€
77	Produits exceptionnels	4 100.00€
042	Opérations d'ordre	25 000.00€



✱ Impôts et Taxes

Le chapitre impôts et taxes représente 32% des recettes de fonctionnement totales, il est en hausse de 1.49% par rapport au Budget Primitif 2018 et de 1.72% par rapport au Compte Administratif 2018.

La dotation de solidarité Communautaire reste stable à 29 000€. Mais celle –ci pourrait évoluer avec la mise en place du Pacte financier de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Le FPIC a été voté à la baisse, en effet l'enveloppe nationale est elle aussi en baisse.

✱ Dotations et participations

Les dotations de l'Etat pour notre commune ont augmenté cette année de 5000€. La Dotation forfaitaire est évaluée à 87 822.00€, la dotation de solidarité rurale à 47 452.00€ et la Dotation Nationale de péréquation à 20 240.00€.

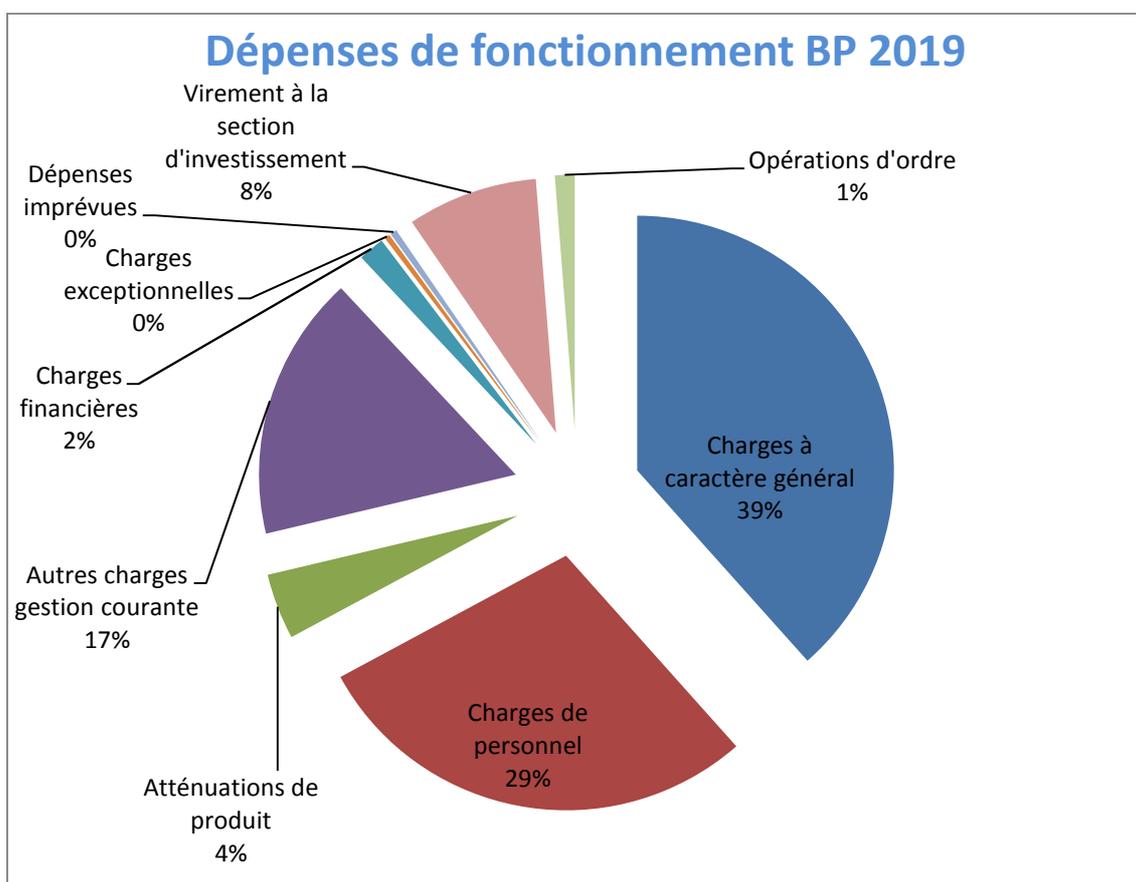
✱ Les autres recettes

Les autres recettes de gestion courante (75) enregistrent les loyers du patrimoine de la Commune.

Les produits de services (70) en grande partie concernent la facturation des repas de cantine de l'école primaire d'Auradé.

2- Dépenses de Fonctionnement

D	Dépenses	552 724.00 €
011	Charges à caractère général	212 550.00 €
012	Charges de personnel	158 330.00 €
014	Atténuations de produit	23 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	92 950.00 €
66	Charges financières	9 150.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 900.00 €
022	Dépenses imprévues	2 344.00 €
023	Virement à la section d'investissement	45 600.00 €
042	Opérations d'ordre	6 900.00 €



Les dépenses de fonctionnement sont en hausses de 0.59% par rapport au budget primitif 2018.

* Le chapitre 011 « Charges à caractère Général »

Les charges à caractère général s'établissent à 212 550€ contre 207 250€ au BP 2018 soit 2.5% en plus et + 43.81% par rapport au Compte Administratif (CA) 2018.

Ce poste est principalement marqué par :

Commune d'Auradé

- L'article 6042 : Achat de prestation de service qui correspond à l'achat des repas cantine à notre prestataire de service = 24 000.00€
- L'article 60612 : Electricité des bâtiments = 18 000.00€
- L'article 60632 : Fournitures de petits équipements qui correspond à l'achat des fournitures pour les travaux du Boulodrome = 20 000.00€
- L'article 615231 : Voirie = 100 000.00€

* Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Ce chapitre est en augmentation cette année, hausse de 9.5%, suite au contrôle URSSAF est au rattrapage des années 2016-2017 et 2018.

L'article 6411 – Personnel titulaire est stable, de simple avancement d'échelon pour les agents de la Commune.

* Le chapitre 014 « Atténuations de produits »

Ce chapitre correspond aux attributions de compensation reversées à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine suite au différent transfert de compétences dont la jeunesse soit 23 000.00€.

* Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Ces charges correspondent aux indemnités des élus, (article 6531) 25 000.00€.

Les subventions aux associations sont stables par rapport au BP 2018, soit 12 000.00€ avec la volonté de soutenir les associations du territoire intercommunal au prorata du nombre d'administrés Auradéens.

La contribution au SDIS augmente de 750.00€.

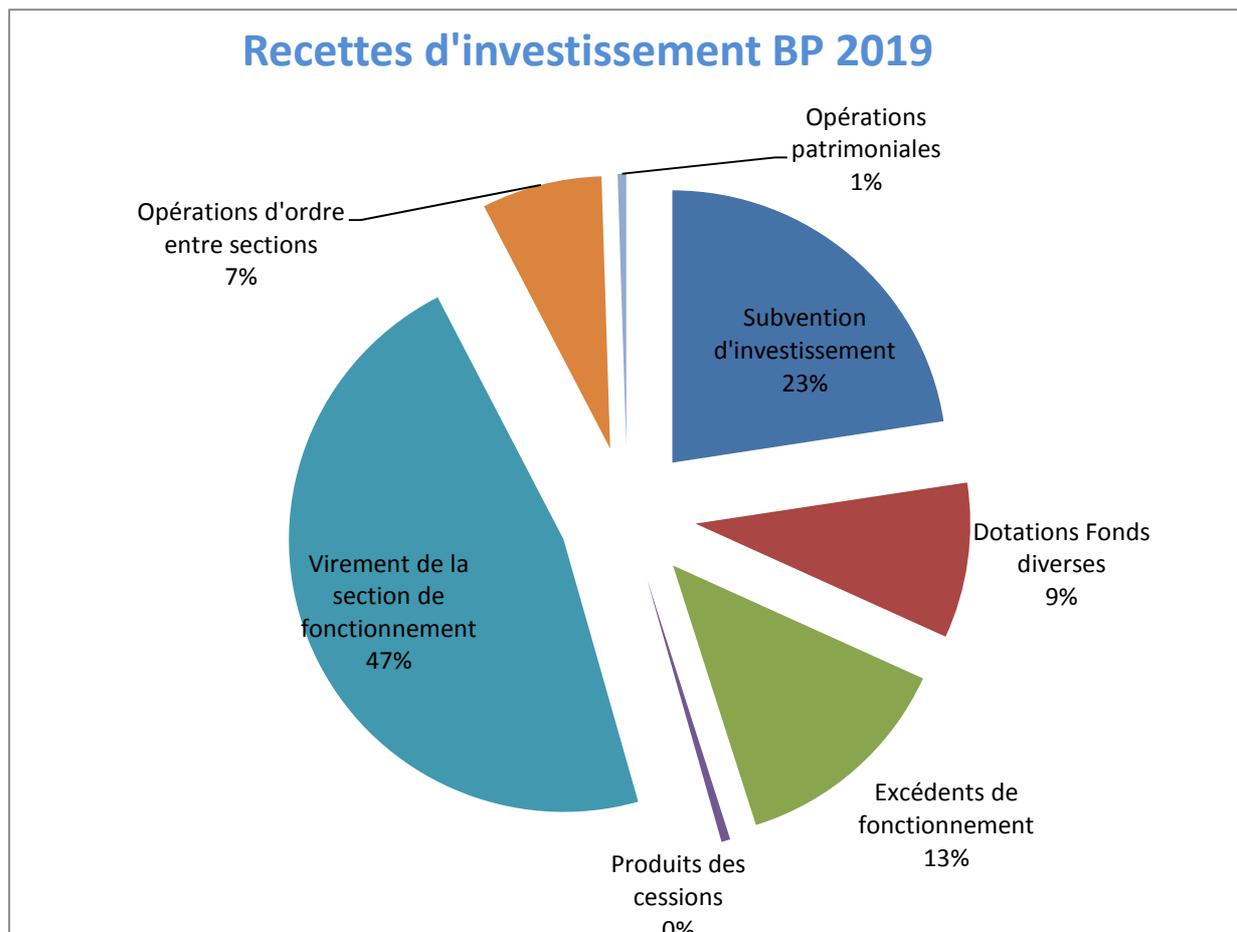
* Les charges financières

Il s'agit des intérêts des deux emprunts de la Communes. Ces charges sont en baisse de – 6.6% par rapport au BP 2018.

B - Section d'investissement

1- Recettes d'investissement

R	Recettes	97 478.00 €
13	Subvention d'investissement	22 000.00 €
10	Dotations Fonds diverses	9 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	12 978.00 €
024	Produits des cessions	500.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	45 600.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 900.00 €
041	Opérations patrimoniales	500.00 €

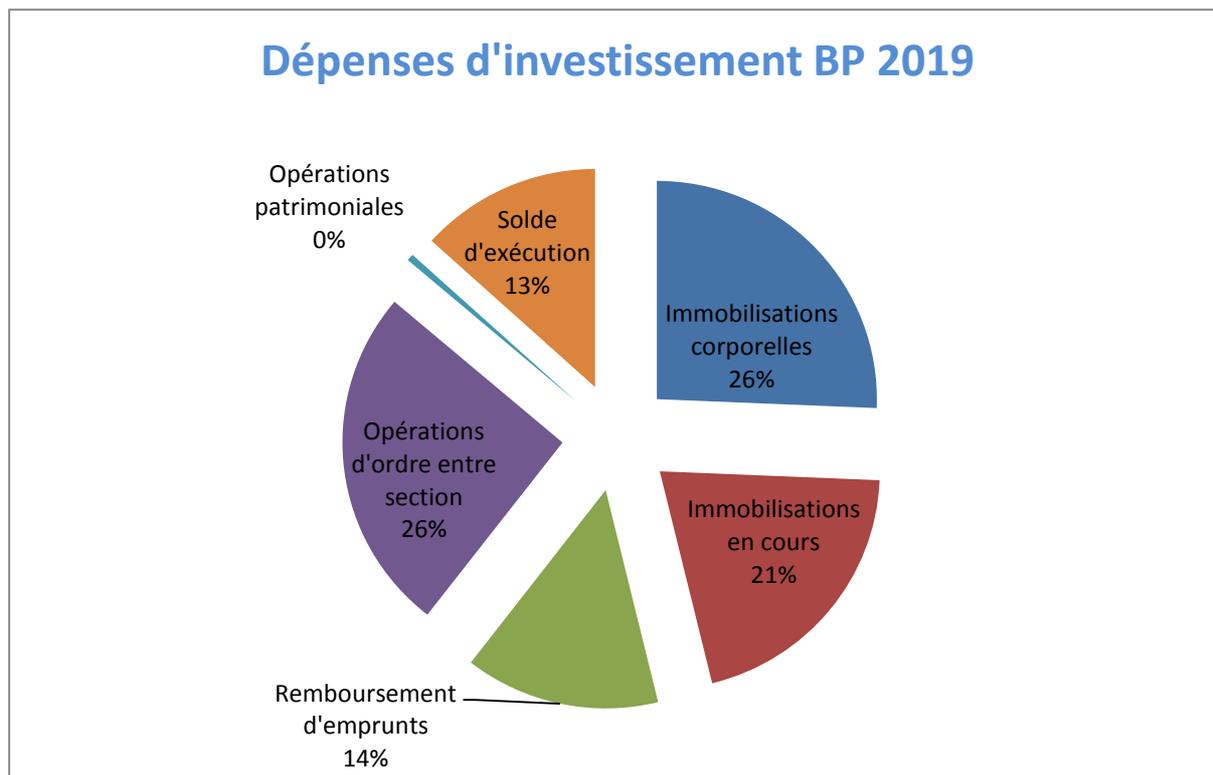


Les recettes sont constituées par :

- Les subventions d'investissement suite aux travaux d'extension et de mises aux normes du boulodrome communal
- Le FCTVA estimé à 5000€
- La taxe d'aménagement estimé à 4000€
- Virement de la section de fonctionnement

2- Dépenses d'investissement

D	Dépenses investissement	97 478.00 €
21	Immobilisations corporelles	25 000.00 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	14 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	25 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	500.00 €
001	Solde d'exécution	12 978.00 €



Concernant les dépenses d'investissement :

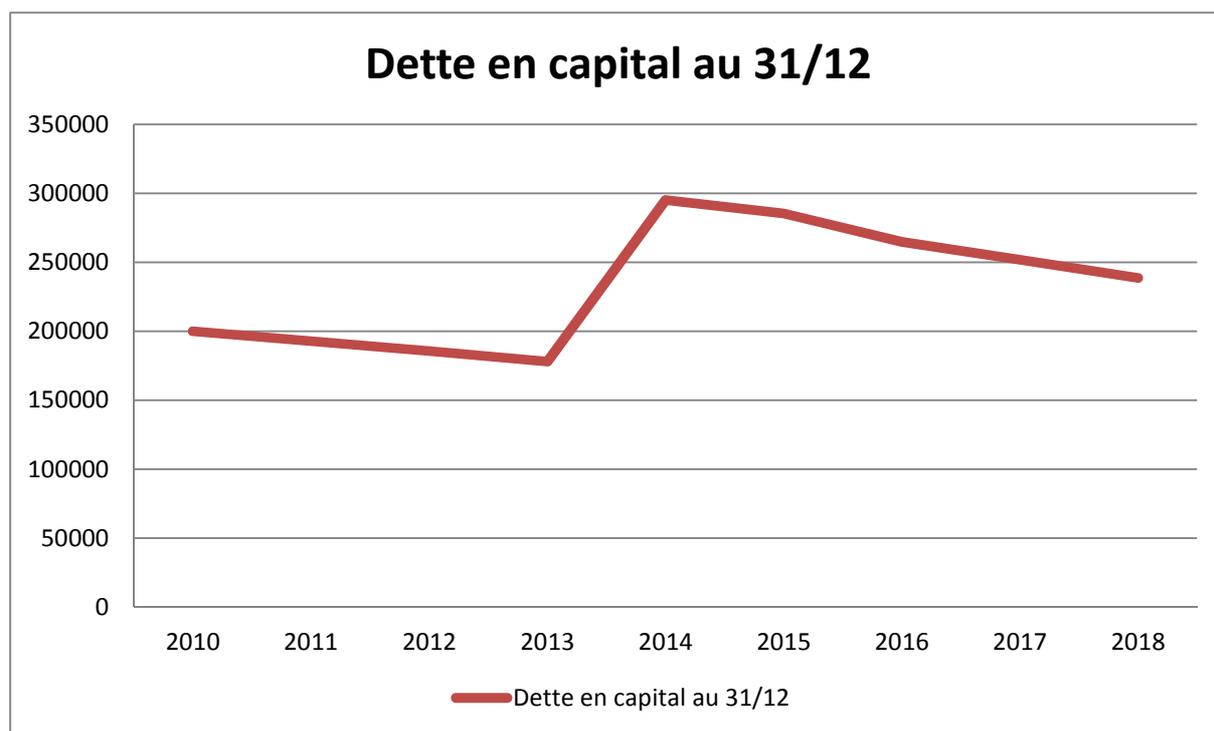
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : Achat de matériel et outillage technique, informatique.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : Fin des travaux d'extension et de mises aux normes du boudrome.

III- La dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 s'élève 238 529.07€

Tiers	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019		
			Capital	Intérêts	TOTAL
Crédit Agricole	119 200.00 €	102 743.30 €	4 568.10 €	4 617.82 €	9 185.92 €
Crédit Agricole	200 000.00 €	135 785.77 €	9 323.70 €	4 511.90 €	13 835.60 €
TOTAL	319 200.00 €	238 529.07 €	13 891.80 €	9 129.72 €	23 021.52 €



IV- Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par la Commune ont subi une augmentation comme il y a deux ans.

	Taux 2018	Proposition 2019	Produits 2019
Taxe d'habitation	12.50	13.00	55 588€
Taxe foncière bâti	15.00	15.50	42 237.50€
Taxe foncière non bâti	92.00	95.00	43 415€

V- Effectifs de la Collectivité

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires à temps complet :
 - o Adjoint Administratif Territorial : 1
 - o Adjoint Technique Territorial : 2

- Agents titulaires à temps non complet :
 - o Adjoint technique Territorial : 2

- Agent non titulaire à temps non complet :
 - o Adjoint Technique Territorial : 1